

## Fine Art by Hiscox en résumé

### CONTRATS TOUS RISQUES OBJETS D'ART

- **Couverture Tous Risques dans le monde entier.**
- Contrat destiné aux **collectionneurs** possédant un patrimoine artistique de plus de **500 000 €**.
- Etude de chaque risque au **cas par cas** pour une **réponse sur mesure**.
- Garanties **perte, vol, vandalisme, incendie et autres dommages matériels en tous lieux dans le monde entier**.
- Garantie **casse**.
- Garantie **en cours de transport**.
- Garantie dans les demeures prêtées ou louées.
- Garantie des **conséquences des événements naturels**, même en l'absence de décret Catastrophes Naturelles (pour les biens situés en France),
- Garantie **pendant les opérations de restauration, de nettoyage, d'encadrement**.
- Les **nouvelles acquisitions** sont automatiquement garanties dès leur achat pour une durée de deux mois et dans la limite de 25% du montant assuré.
- Garantie **Frais et coûts supplémentaires** à concurrence de 25% du montant des dommages garantis (frais et honoraires d'expert, frais de gardiennage et mesures de sauvetage, frais de transport et garde-meubles, tous autres frais justifiés).
- Utilisation du **Hiscox Art Market Index**, outil destiné à aider à :
  - **mettre à jour** régulièrement **les valeurs** des collections d'oeuvres d'art en prenant en compte les dernières tendances du marché de l'art,
  - **identifier**, au regard de la fluctuation des valeurs, si les propriétaires d'oeuvre d'art sont **sous ou sur-assurés**.
- **Souscription flexible** permettant d'adapter les garanties aux besoins réels de chaque client.
- **Service d'excellence Hiscox :**
  - Qualité et efficacité dans la gestion des sinistres : rapidité d'intervention, équité de l'indemnisation, dédommagement sous 72 heures suivant l'accord de l'Assuré.
  - Partenariats avec les meilleurs professionnels pour la prévention, la protection, le conseil, le sauvetage et la restauration.